



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 3

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le premier rapport (cinquième session de la quarante-deuxième législature) du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 5 juin 2023, à 13 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2022;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d'autres états financiers » et daté de décembre 2022.

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M. GUENTER;
- M. ISLEIFSON;
- M. LAMONT;
- M^{me} LATHLIN;
- T. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MARTIN;
- M. MICHALESKI;
- M. SMOOK;
- M. WISHART.

Le Comité a élu M. MARTIN à la vice-présidence.

Substitutions permanentes effectuées avant la réunion :

- M. GUENTER remplace M. le *ministre* TEITSMA;
- M^{me} LATHLIN remplace M. WASYLIW.

Substitution effectuée avant la réunion :
M. BRAR remplace M^{me} NAYLOR.

Personnes étant intervenues :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général du Manitoba*;
- M. Silvester Komlodi, *sous-ministre des Finances*;
- M^{me} Andrea Saj, *contrôleuse provinciale*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2022;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d'autres états financiers » et daté de décembre 2022.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport (cinquième session de la quarante-deuxième législature) du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 6 juin 2023, à 13 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée.

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Vieillesse des systèmes d'information » et daté de février 2022;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Accès privilégiés aux systèmes d'information » et daté d'octobre 2022.

Composition du Comité :

- M. GUENTER;
- M. ISLEIFSON;
- M. LAMONT;
- M^{me} LATHLIN;
- T. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MARTIN (vice-président);
- M. MICHALESKI;
- M. SCHULER;
- M. WISHART.

Substitution effectuée avant la réunion :
M. SCHULER remplace M. SMOOK.

Personnes étant intervenues :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général du Manitoba*;
- M. Joseph Dunford, *sous-ministre de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux*;
- M^{me} Lanette Siragusa, *présidente et directrice générale de Soins communs*;
- M. Hong Chung, *dirigeant principal de l'information de la province du Manitoba*;
- M. Doug Snell, *chef de l'exploitation de Soins communs*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Vieillesse des systèmes d'information » et daté de février 2022;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Accès privilégiés aux systèmes d'information » et daté d'octobre 2022.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le troisième rapport (cinquième session de la quarante-deuxième législature) du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 7 juin 2023, à 13 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée.

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Enquête concernant le Programme de remise en état des carrières et des sablières » et daté de mai 2020;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023 :
 - « Enquête concernant le Programme de remise en état des carrières et des sablières ».

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M. GUENTER;
- M. ISLEIFSON;
- M. LAMONT;
- M^{me} LATHLIN;
- T. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MARTIN (vice-président);
- M. MICHALESKI;
- M. SCHULER;
- M. WISHART.

Substitution effectuée avant la réunion :
M. BRAR remplace M^{me} NAYLOR.

Personnes étant intervenues :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général du Manitoba*;
- Lori Stevenson, qui occupe le poste de *sous-ministre adjoint par intérim, Division du développement des ressources*.

Entente :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Enquête concernant le Programme de remise en état des carrières et des sablières » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport du vérificateur général intitulé « Enquête concernant le Programme de remise en état des carrières et des sablières » et daté de mai 2020 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* ALTOMARE dépose le rapport annuel du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 3)

M^{me} la *ministre* CABLE dépose :

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 4)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 5)

le rapport annuel du Collège universitaire du Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 6)

le rapport annuel du Collège Polytechnique Red River pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 7)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 8)

le rapport annuel de l'Université de Saint-Boniface pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n°9)

Mercredi 22 novembre 2023

le rapport annuel de la Société Recherche Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n°10)

le rapport annuel de l'Éducation postsecondaire et de la Formation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 11)

M. le *ministre* KOSTYSHYN dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
(Document parlementaire n° 12)

le rapport annuel de la Société des services agricoles du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 13)

M. le *premier ministre* KINEW fait une déclaration au sujet du confit au Moyen-Orient.

M^{me} STEFANSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.

M. le *ministre* KOSTYSHYN dépose le rapport du Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles portant sur l'accréditation d'un organisme admissible, daté du 11 octobre 2023.

(Document parlementaire n° 14)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. OXENHAM et SCHULER, M^{me} SCHOTT, M. NARTH ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Le président informe l'Assemblée de la nomination de M^{mes} Abigail Bergagnini, Abrar Bouhadi, Liz Deacosta et Sophie Jaxa Debicka, de M. Sean Ehmann et de M^{mes} Mai-Anh Huynh, Iva Ivanovska, Ava Pilotte et Debra Rotimi aux postes de pages ainsi que de la nomination de M^{me} Elena Verrelli au poste de page en chef pour la première session de la quarante-troisième législature.

Le président fait une déclaration au sujet du départ à la retraite de Patricia Chaychuk, ancienne greffière de l'Assemblée législative.

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* FONTAINE, à M. GOERTZEN et à M^{me} LAMOUREUX de faire des observations sur la déclaration.

M. LOISELLE, avec l'appui de M^{me} CROSS, propose que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. LOISELLE et M^{me} CROSS interviennent.

L'Assemblée convient à l'unanimité de suspendre l'application de l'article 119 du *Règlement* pendant la 43^e législature afin de permettre au Comité permanent des comptes publics de convoquer les témoins qu'il estime nécessaires en plus des ministres, des sous-ministres et des directeurs généraux des sociétés d'État, si le président et le vice-président du comité donnent leur approbation écrite à cet effet ou si le comité le permet.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LOISELLE voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M^{me} STEFANSON intervient et propose que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait omis de préciser la façon dont il entend rendre le coût de la vie plus abordable à long terme pour les Manitobains qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts;

- b) n'ait prévu aucun allègement fiscal pour les petites entreprises du Manitoba;
- c) se soit engagé à faire du Manitoba une province maritime sans toutefois s'engager à se battre pour obtenir les exemptions à la taxe sur le carbone dont bénéficient les provinces maritimes;
- d) ait abandonné les plans du gouvernement précédent visant à construire de nouvelles écoles pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année;
- e) ait abandonné les plans visant à ajouter 23 000 places de garderie au Manitoba;
- f) ait négligé de préciser les mesures exactes qu'il entend prendre pour améliorer la rétention et le recrutement des éducateurs dans la province;
- g) ait refusé de traiter de l'immigration ou de la population du Manitoba d'une façon significative;
- h) ait rejeté les améliorations indispensables aux projets d'hôpitaux de la province, dont le Centre des sciences de la santé, pour des raisons d'idéologie politique et au détriment des patients manitobains;
- i) ait négligé de préciser les mesures exactes qu'il entend prendre pour améliorer la rétention et le recrutement des travailleurs de la santé au Manitoba;
- j) ait démantelé le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques, qui offrait à plus de 85 000 Manitobains les soins dont ils avaient besoin, sans avoir prévu de plan pour aider les Manitobains qui attendent dans la douleur;
- k) ait omis de mentionner la façon dont il entend servir les Manitobains qui attendent de pouvoir subir des interventions chirurgicales et des examens diagnostiques à court terme;
- l) ait abandonné six communautés qui devaient profiter de la construction de nouveaux foyers de soins personnels;
- m) ait omis de remédier au manque de places de traitement et de soins axés sur le rétablissement à l'intention des personnes aux prises avec des dépendances;
- n) ait manqué de respect envers les aînés manitobains et ceux qui sont aux prises avec des dépendances en démantelant les ministères responsables des aînés, de la santé mentale et du mieux-être de la communauté;
- o) ait omis de mentionner la façon dont il entend créer de nouveaux logements sociaux abordables, dont le besoin se fait criant en raison de la pénurie de logements;
- p) ait omis de s'engager à agir ou à investir de façon significative dans l'art communautaire, la culture et les projets ou groupes sans but lucratif ou voués à la protection du patrimoine;

- q) ait tourné le dos aux Manitobains qui apprécient les parcs provinciaux ainsi que les activités récréatives et les précieux écosystèmes qui leur sont chers;
- r) ait négligé de présenter un plan visant à préserver l'élan positif du secteur du tourisme du Manitoba, qui contribue plus d'un milliard de dollars au PIB de la province;
- s) ait signalé son intention de se distancier d'un plan positif visant à développer l'économie des ressources naturelles du Manitoba qui attirait des investissements records dans la province;
- t) ait omis de mentionner le rôle clé que joue la mise en valeur des mines et des minéraux dans le cadre du développement de notre économie provinciale;
- u) ait omis de dénoncer l'opinion que des membres du NPD ont déjà exprimée en faveur de la réduction du financement des services policiers;
- v) ait négligé d'entreprendre une réforme du cautionnement pour mettre fin à la remise en liberté des récidivistes;
- w) ait démantelé le Conseil de développement économique et ait mis en péril des milliers d'emplois et des milliards de dollars en investissements;
- x) ait compromis la viabilité financière d'Hydro-Manitoba en prenant l'engagement de geler ses taux;
- y) ait ignoré l'industrie agricole, qui représente près de 10 % du PIB de la province, de même que ses producteurs;
- z) ait omis de s'engager à donner suite au budget quinquennal prévoyant 500 millions de dollars par année pour l'infrastructure,

et qu'en raison des manquements précités et autres, le gouvernement provincial ait perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. OXENHAM intervient. M^{me} LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey